

SFR

OFFRES SFR GRAND PUBLIC

CONDITIONS APPLICABLES
À LA SOLUTION DE
FACILITÉ DE PAIEMENT

Valables au 27 février 2018

sfr.fr



Société Française du Radiotéléphone

CAMPUS SFR

12 rue Jean-Philippe Rameau

CS 8000193634 La-Plaine-Saint-Denis Cedex.

SA au capital de 3 423 265 598,40€ 343 059 564 RCS Paris

Siège social : 1, square Béla Bartók - 75015 Paris

CONDITIONS APPLICABLES À LA SOLUTION DE FACILITÉ DE PAIEMENT PROPOSÉE PAR SFR POUR LE FINANCEMENT D'UN ÉQUIPEMENT MOBILE

AOÛT 2017

Les présentes conditions s'appliquent en complément des Conditions Générales d'Abonnement au Service de téléphonie mobile SFR. Elles sont régies par les Conditions Générales d'Abonnement et forment un tout indissociable. En cas de contradiction entre les Conditions générales d'Abonnement et les présentes conditions, ces dernières prévalent.

Selon les offres et les modèles d'équipements choisis, l'Abonné peut se voir proposer par SFR une solution de facilité de paiement, d'un montant maximum de 200 euros, permettant de payer mensuellement une part du prix de l'équipement mobile sur une durée maximale de 24 mois.

La solution de Facilité de paiement est limitée à une seule par ligne mobile et à cinq (5) par Abonné SFR, titulaire de plusieurs contrats d'abonnement mobile SFR.

En souscrivant à cette solution de Facilité de paiement, l'Abonné s'engage à acquitter mensuellement, pendant une durée maximale de 24 mois, le montant préalablement défini de la facilité de paiement conformément à l'échéancier qui lui a été remis. Ce montant, qui apparaîtra sur la facture adressée par SFR au titre de l'abonnement mobile, sera prélevé en même temps que sa facture.

L'Abonné pourra retrouver son échéancier et suivre l'état d'avancement du remboursement de sa Facilité de paiement sur son espace client.

En souscrivant à la solution de Facilité de paiement, l'Abonné accepte que la propriété de son équipement mobile ne lui soit transférée qu'au jour du versement de la dernière mensualité ou du paiement de l'ensemble des mensualités dues. Pour autant, l'Abonné reconnaît et accepte que les risques (et notamment vol, perte, détérioration) lui soient transférés dès la remise effective de l'équipement mobile.

A défaut de règlement d'une des mensualités de la Facilité de paiement, SFR sera en droit d'exiger de l'Abonné le règlement immédiat de l'intégralité des mensualités restant dues et de lui facturer les frais visés dans les Conditions Générales d'Abonnement SFR. Le défaut de paiement d'une des mensualités met fin à la solution de Facilité de paiement souscrite par l'Abonné. A défaut de règlement immédiat de l'intégralité des sommes dues suite à la résiliation par SFR de la solution de Facilité de Paiement, le mobile acheté avec la solution de facilité de paiement sera bloqué.

Si l'Abonné décide de changer d'offre en cours de contrat, il pourra conserver le bénéfice de sa Facilité de paiement sous réserve que la nouvelle offre choisie soit éligible à la solution de facilité de paiement.

S'il choisit de changer d'offre pour une offre SFR non éligible, l'abonné devra régler l'intégralité des mensualités restant dues par anticipation.

Si l'Abonné perd son équipement mobile objet de la Facilité de paiement, se le fait voler ou décide de procéder à un renouvellement d'équipement, il reste tenu d'honorer le paiement de la Facilité de paiement qui lui a été accordée jusqu'à son terme, sauf s'il décide de régler l'intégralité des mensualités par anticipation.

L'Abonné peut décider, à tout moment, de régler l'intégralité des mensualités restant dues par anticipation, soit depuis son Espace client, soit auprès du Service Client, par carte bancaire.

A l'issue des 24 mois, la facilité de paiement est détachée automatiquement sans acte de la part de l'Abonné.

La résiliation du contrat d'abonnement mobile met fin de plein droit au bénéfice de la solution de Facilité de paiement, et entraînera, pour l'Abonné, l'obligation de régler les échéances restant dues au jour de la résiliation. La facture de clôture restituera les mensualités restant dues.

CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX PROFESSIONNELS

Pour les Clients professionnels, la responsabilité de SFR est limitée aux dommages matériels directs à l'exclusion de tous dommages indirects et/ou immatériels et, en particulier, préjudice lié à l'activité ou à la mission de l'Abonné, de toute perte de chiffre d'affaires, de bénéfice, de profit, d'exploitation, de clientèle, préjudice commercial, économique et autre perte de revenus, action d'un tiers, trouble commercial quelconque, atteinte à la réputation, la renommée ou l'image de marque, subis par l'Abonné. Nonobstant toute autre stipulation du Contrat de Service,

la responsabilité totale cumulée de l'Opérateur, au titre du Contrat de Service, ne pourra pas excéder, par Contrat de Service, le montant des trois (3) derniers mois factures et encaisses, dans la limite de 1000 euros HT.

VOUS SOUHAITEZ NOUS CONTACTER ?

VOTRE SITE INTERNET SFR.FR

Rubrique Espace Client

Gérer et suivre votre offre ou changer de mobile

Vous pouvez également accéder à votre Espace Client depuis votre mobile
Rubrique « SFR et moi » du portail Vodafone live! (prix d'une connexion wap)

Assistance

Retrouver des conseils pratiques, des documents utiles et les réponses
à vos questions sur votre ligne SFR, votre mobile ou votre offre ADSL

Rubrique Produits et offres

Pour ouvrir une ligne mobile ou ADSL et bénéficier d'offres exclusives

VOTRE SERVICE VOCAL SFR DISPONIBLE 24H/24

Internet et Fixe

• **0 805 701 801** 

Mobile

- 963 depuis une ligne mobile SFR (appel gratuit)
- 06 1000 1963 depuis un poste fixe pour les abonnés SFR*

(* prix d'un appel vers un mobile SFR)

VOTRE SERVICE CLIENT MOBILE ET INTERNET ET FIXE

Composez le **1023** 

Mobile : 8h-22h lundi au samedi

Internet et Fixe : 8h-22h 7j/7

Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)

7, square Max Hymans 75015 Paris.

108827 - NC NUMERICABLE - SAS au capital de 78.919.817,50 EUR - RCS Meaux 400 461 950

SFR - Société Anonyme au capital de 3.423.265.598,40 EUR - RCS Paris 343 059 564